

Extrait du registre des  
délibérations du conseil municipal

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 16 décembre à 20 heures, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

**Étaient présents** : Mme Desquesne, MM. Daligault, Mèche, Frappy, Mme Bouillard, MM. Billard Patrick, Anckaert, Balais, Beauquesne, Billard Pascal, Mmes Cailly, Colin-Martin, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mmes Lemeray, Lenepveu, MM. Maheu, Pastor, Mme Rolland et M. Siquot

**Ont donné pouvoir** : Mme Bouclier à M. Elisabeth, Mme Collibeaux à Mme Desquesne, M. Gascouin à Mme Lemeray et Mme Mourocq à M. Mèche

**Excusés** : Mmes Roelandt, Catherine et Lair

**Absents** : Mmes Blandeau, Morice et M. Vasthier

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20191216-20\_02077-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2020  
Date de réception préfecture : 17/02/2020

**ANNULE et REMPLACE**

<b>Nombre de délégués</b> : - en exercice : 33 - présents : 24 - votants : 28	<b>N° 7 / 1-2-1-1</b> Date de la convocation et d'affichage : 10 décembre Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération
<b>Secrétaire de séance</b> M. Anckaert	<b>Objet : Compétence « Eau » - Transfert de l'actif et du passif et des engagements (restes à réaliser), liés à la compétence « Eau potable »</b>

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant le transfert de la compétence « Eau potable » au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix dont 3 abstentions,

- **TRANSFERE** l'actif et le passif liés à la compétence « Eau potable »
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires au transfert

Pour extrait conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 18 décembre 2019

Le Maire,  
V. DESQUESNE

